

**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFEZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Brussels, July 1981

**ASSISTANCE TOTALLING 1 126 MILLION ECU FOR 2 563 INVESTMENT PROJECTS
IN LESS-FAVOURED REGIONS****European Regional Development Fund : Sixth Annual Report (1)**

The Commission has approved the Sixth Annual Report on the Activities of the European Regional Development Fund (for 1980). The report describes how the Community's regional policy evolved in 1980 and analyses the operations of the Fund, which is a key instrument of this policy.

In October 1980, the Council adopted the first five proposals for specific regional development measures under the Fund's non-quota section. These measures are implemented in the form of special multiannual programmes to be submitted by each of the Member States concerned. The first group of programmes was approved by the Commission in June 1981.

The main development concerning the quota section was the adjustment made to the national quotas in December to take account of the accession of Greece on 1 January this year. The Commission notes with satisfaction that this decision on the new quotas was taken in time for Greece to qualify for Fund assistance as soon as it joined the Community.

Under this section, which accounts for 95% of the Fund's resources, the Commission in 1980 took 390 decisions awarding grants totalling 1 126 million ECU to 2 563 investment projects. Compared with the previous year, the total amount of assistance increased by 22% and was allocated to a smaller number of projects. There is therefore a tendency to concentrate the Fund's financial resources on fewer projects, thereby enhancing the impact of each operation.

Of this assistance 74% went to infrastructure projects, including the construction of a power station in Greenland, the construction of a bridge over the River Foyle in Londonderry, Northern Ireland, electrification of the Bray-Howth section of the Dublin suburban railway in Ireland, the construction of several dams and water-supply schemes in the Mezzogiorno, the laying of a natural gas pipeline from Algeria to Italy and the works for utilization of the gas in the regions of the Mezzogiorno.

The other grants (26%) went to industrial and service projects that are expected to create or save 60 000 jobs.

The Fund also helped finance several studies closely related to its operations. Although grants to studies account for less than 1% of total Fund expenditure,

(1) COM(81)370

the Commission welcomes the expansion of this type of financing which enables it to have a say at the project planning stage and to help speed up the planning and implementation of new projects.

The Fund's activities include involvement in integrated operations, in which several Community and national financial instruments are deployed in combination to attack complex problems in a particular area. The first integrated operation was launched in the Naples area in 1980. In addition to assistance from other Community instruments, the Fund has provided substantial technical and financial support for this area of the Mezzogiorno by allocating LIT 76 000 million (some 63 million ECU) to a number of major investment projects (cleansing the Bay of Naples, water supply, infrastructure for industrial estates, road links, industrial investments and technical studies). A second integrated operation is under preparation for the Belfast area.

While appropriations for commitments were almost completely used up in 1980, appropriations for payment were exhausted altogether. As a result, no resources were available for a whole range of eligible projects, which were therefore carried forward and received assistance under the first allocation for 1981.

The regions which have received the highest level of Fund assistance per capita since the Fund's inception are Greenland, Northern Ireland, Abruzzi, Molise and the whole of Ireland. These regions are among the most disadvantaged regions in the Community.

The Commission once again stresses that Fund assistance must be additional to national expenditure on regional development. It regrets that it has not yet received from all Member States the information needed to assess to what extent this principle has been observed. However, genuinely additional financing has been assured for some infrastructure projects in a number of Member States, by means of direct transfers from the Fund to the investor.

The year 1980 can be regarded as a time of transition for the Fund, linking 1979, at the beginning of which the Fund Regulation was substantially amended, and 1981, when the Commission is to submit new proposals for revising the Regulation. The first set of guidelines for this revision were announced in the Commission Report on the Mandate of 30 May 1980 and in the Communication on the New Regional Policy Guidelines, which is very shortly to be adopted by the Commission.

**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juillet 1981

1126 MioECU EN FAVEUR DE 2563 PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS DES REGIONS
DEFAVORISEESSixième rapport du Fonds Européen de Développement Régional (1)

La Commission vient d'approuver le sixième rapport annuel sur les activités du Fonds Européen de Développement Régional (exercice 1980). Elle y expose en premier lieu les développements de la politique régionale communautaire en 1980 et analyse ensuite les interventions du Fonds régional, qui constitue un instrument essentiel de cette politique.

En ce qui concerne le Fonds régional, l'année 1980 est marquée par l'adoption par le Conseil, en octobre 1980, des cinq premières propositions d'actions spécifiques de développement régional dans le cadre de la section hors-quota. Ces actions sont mises en oeuvre sous la forme de programmes spéciaux pluriannuels à présenter par chacun des Etats membres concernés ; les premiers ont été approuvés par la Commission en juin 1981.

Pour la section sous-quota, il convient de retenir essentiellement la modification des quotas nationaux intervenue en décembre, en raison de l'adhésion de la Grèce à compter du 1er janvier 1981. La Commission se félicite que cette décision sur les nouveaux quotas ait été prise en temps utile pour que la Grèce puisse bénéficier du concours du Fonds dès son adhésion.

Dans le cadre de cette section, qui représente 95 % des ressources du Fonds, la Commission a arrêté en 1980, 390 décisions de concours, pour un montant total de 1126 MioECU en faveur de 2563 projets d'investissement. Par rapport à l'année précédente, le montant total des concours a augmenté de 22 % tandis que le nombre de projets aidés a diminué. Il en résulte une tendance à la concentration des moyens financiers sur un nombre plus réduit d'investissements, ce qui permet de conférer un impact plus grand à chaque intervention du Fonds prise individuellement.

74 % des concours ont été attribués à des projets d'infrastructure, parmi lesquels on peut mentionner, à titre d'exemple : la construction d'une centrale électrique au Groënland, la construction d'un pont sur le fleuve Foyle à Londonderry en Irlande du Nord, l'électrification de la section Bray-Howth du chemin de fer suburbain de Dublin en Irlande, la construction de plusieurs barrages de retenue et de réseaux d'adduction d'eau dans le Mezzogiorno, la mise en place d'une conduite destinée à l'importation du gaz naturel d'Algérie en Italie ainsi que les travaux nécessaires à l'utilisation de ce gaz dans les régions du Mezzogiorno.

(1) COM (81) 370

26 % des concours ont été attribués à des investissements industriels et de service, grâce auxquels 60.000 emplois devraient être créés ou maintenus.

En outre, le Fonds a contribué au financement de plusieurs études en relation étroite avec les opérations du Fonds. Bien que ces interventions en faveur des études ne représentent que moins de 1 % du total des concours du Fonds, la Commission se félicite du développement de ce type d'interventions qui lui permettent d'intervenir dès le stade de la préparation des projets et de contribuer à accélérer la préparation et la réalisation de nouveaux projets.

Parmi les interventions susmentionnées du FEDER, il y a lieu de citer l'expérience des opérations intégrées, dans le cadre desquelles plusieurs instruments financiers communautaires et nationaux interviennent d'une façon coordonnée pour la résolution des problèmes complexes d'une zone particulière. Une première expérience d'opération intégrée a pu démarrer en 1980 dans la zone de Naples. Au delà des interventions d'autres instruments communautaires, le FEDER a apporté un appréciable support technique et financier en faveur de cette zone du Mezzogiorno en octroyant 76 milliards de Lires (environ 63 MioECU) pour certains investissements importants (assainissement du Golf, adduction d'eau, équipement de zones industrielles, liaisons routières, investissements industriels, ainsi que des études techniques). Une deuxième opération intégrée pour la zone de Belfast est en préparation.

Les moyens budgétaires disponibles en 1980 ont été utilisés pratiquement en totalité pour les crédits d'engagement, et entièrement pour les crédits de paiement. Toute une série de projets éligibles n'a donc pas pu bénéficier d'un concours en 1980, les crédits étaient épuisés. Ces projets ont été reportés à 1981 et ont bénéficié d'un concours au titre de la première tranche de cette année.

Les régions qui, par habitant, ont reçu le concours du FEDER le plus élevé depuis la création du Fonds sont le Groënland, l'Irlande du Nord, les Abruzzes, la Molise et l'Irlande dans son ensemble. Ces régions figurent en effet parmi les plus défavorisées de la Communauté.

La Commission souligne à nouveau l'importance de la complémentarité entre le concours du Fonds et les dépenses nationales en faveur du développement régional. Elle regrette de n'avoir pas encore reçu de l'ensemble des Etats membres les informations requises pour lui permettre de juger dans quelle mesure l'effort communautaire a été additionnel à l'effort national. Il convient néanmoins de souligner que pour des projets d'infrastructure dans certains Etats membres, une complémentarité directe est mise en oeuvre par le transfert des paiements du Fonds à l'investisseur.

L'année 1980 peut être considérée pour le Fonds régional comme une année de transition entre l'année 1979, au début de laquelle le règlement du Fonds avait subi des changements importants, et l'année 1981, durant laquelle la Commission doit présenter de nouvelles propositions de révision de ce règlement. Les premières orientations d'une telle révision ont déjà été annoncées dans le rapport de la Commission sur le mandat du 30 mai 1980 et dans le memorandum sur les nouvelles orientations de la politique régionale qui va être adopté par la Commission tout prochainement.
